



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2009

Original : français

Lettre datée du 14 décembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1893 (2009) du Conseil de sécurité concernant la Côte d'Ivoire, au paragraphe 10 de laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 31 octobre 2010 et m'a demandé de prendre les mesures administratives nécessaires.

Par conséquent, je tiens à vous informer qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, j'ai nommé les experts suivants :

- M. Grégoire Bafoutika, République du Congo (aviation);
- M. James Bevan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (armes);
- M. Ilhan Mehmet Berkol, Turquie (questions douanières);
- M^{me} Noora Jamsheer, Bahreïn (diamants);
- M. Joel Salek, Colombie (finance).

J'ai désigné M. James Bevan coordonnateur du Groupe d'experts.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **Ban Ki-moon**

